

PORTRAIT AGRICOLE : LE VAR

Une agriculture dominée par les vins d'appellation et les fleurs

L'activité agricole du Var s'articule autour de deux productions majeures : vins et fleurs qui représentent 85 % de la potentialité agricole du département. La filière viticole dégage 295 millions d'euros en « 2007 »* en grande partie générée par la vente de vins AOC : Bandol, Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois et Côtes de Provence. Le second pilier économique est l'horticulture dont les recettes s'élèvent à 231 millions d'euros. Les fleurs coupées, les plantes en pots ou à massif génèrent 66 % de ce chiffre d'affaires; le tiers restant correspond à la production de pépinières.

Le Var est le premier producteur national de fleurs et feuillages coupés devant les Alpes-Maritimes et la Loire-Atlantique. Il prend la troisième place pour la surface de plantes en pots fleuries et plantes vertes derrière le Maine-et-Loire et le Nord. Il est numéro un pour la figue avec deux-tiers de la production nationale. Le Var est aussi le premier département de France pour la production de miel car il bénéficie d'une météo adaptée. Il occupe la troisième position pour l'olive à huile après les Bouches-du-Rhône et le Gard.

En 2007, les 5 200 exploitations agricoles emploient l'équivalent de 8 300 personnes à plein temps. Depuis l'an 2000, le mouvement des emplois suit celui des exploitations de façon plus amortie : les actifs diminuent de 2,2 % par an alors que le nombre d'exploitations baisse de 5,2 % par an. L'arboriculture et l'élevage ovin subissent la plus forte chute du nombre d'exploitants.

Sous l'effet de la forte pression foncière liée notamment à l'étalement urbain, la surface consacrée à l'agriculture, qui représente 17 % de l'espace départemental, a diminué depuis 1970. La forte croissance de la population (+ 1,5 % par an depuis 1975) a pour principal moteur le solde migratoire.

Les sols boisés occupent plus de la moitié du territoire et sont en extension principalement par colonisation naturelle des terres sans usage agricole.

Le Var s'inscrit ainsi dans la tendance générale : les petites exploitations disparaissent le plus rapidement au profit des grandes qui continuent ainsi de s'accroître. Le renouvellement des exploitants qui partent à la retraite n'est plus entièrement assuré par les jeunes générations. Leurs exploitations sont donc reprises par des agriculteurs déjà en place qui agrandissent ainsi les leurs. La faible part des terres agricoles non reprises est vouée à l'urbanisation. L'évolution des marchés, les départs à la retraite et la pression démographique en sont les principales causes. En 2007, une exploitation varoise hors élevage ovin dispose en moyenne de 11 hectares de SAU contre 5 hectares en 1970.

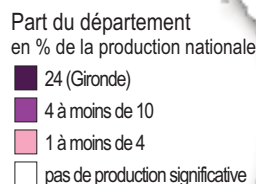
LE VIN, PREMIÈRE RESSOURCE AGRICOLE

Production de vins d'appellation (AOC)

La **vigne** dégage une **production valorisée** de 295 millions d'euros en « 2007 »*. C'est la première ressource de l'agriculture varoise. Le Var est le sixième producteur de vins en France. Les vigneronnes s'adressent notamment à une clientèle d'estivants amateurs des vins de Provence.

La **viticulture d'appellation** occupe 22 600 hectares sur le littoral et dans le Centre Var sous quatre AOC : Bandol, Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois et Côtes de Provence. Actuellement, 80 % des vignobles sont exploités sous signe officiel de qualité (AOC). En 1970, ils s'étendaient sur seulement un tiers des surfaces viticoles. Cette évolution vers la qualité s'est appuyée sur le choix de cépages, l'incitation à l'arrachage des vignes de faible qualité, l'œnologie... Elle s'est accompagnée d'un mouvement de regroupement-fusion des coopératives. La part de la production viticole des vigneronnes indépendants (45 %) est relativement stable depuis de nombreuses années.

De moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes, les exploitations viticoles ne font pas exception dans le monde agricole. En 2007, 2 900 exploitations sont spécialisées en viticulture. Elles étaient 12 500 en 1970. Les vigneronnes



source : Agreste - SAA
vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008

cultivent des surfaces plus importantes qu'auparavant : 10 hectares en moyenne en 2007 contre seulement 4 en 1970. Cette progression de la surface des exploitations

*vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008

découle directement de la cessation d'activité de nombreux petits vigneron et de leur professionnalisation.

Les exploitations viticoles emploient en 2007 l'équivalent de **4 600** personnes travaillant à temps plein, soit 1 % de plus par an depuis 2000 malgré l'essor de la mécanisation.

C'est une longue tradition viticole qui a permis au « Bandol » d'accéder très tôt (1941) à l'Appellation d'Origine Contrôlée. Le **Bandol** doit son originalité et sa qualité à son terroir qui s'appuie d'une part sur un climat très ensoleillé, d'autre part sur des cépages comme le Mourvèdre accompagné de Grenache et de Cinsault. Les vins rosés représentent 80 % des volumes et les rouges 15 %, généralement grands vins de garde vieillissant en fûts de chêne qui font la renommée du Bandol.

Les **Côtes-de-Provence** ont bâti leur réputation sur la notoriété des rosés. Les principaux cépages pour les rouges et rosés sont le Grenache et le Cinsault associés au Mourvèdre, à la Syrah et au Tibouren. Les rosés représentent 85 % de la récolte. Le domaine de l'appellation obtenue en 1977, s'étend de la Sainte-Victoire jusqu'aux Alpes-Maritimes. Des indications géographiques complémentaires au sein de l'appellation Côtes de Provence ont été récemment reconnues : l'appellation **Côtes de Provence - Sainte Victoire** (2005) sur deux communes du Var - Pourcieux et Pourrières, **Fréjus** (2005) à l'extrémité Est de l'appellation Côtes de Provence et la dénomination de terroir **La Londe** (2008) au sud-ouest du massif des Maures. Le vignoble de **Pierrefeu** devrait prochainement bénéficier aussi du complément d'appellation.

Les **Coteaux Varois** qui ont obtenu leur appellation en 1993, produisent 85 % des volumes en vin rosé (cépages Grenache

et Cinsault). Le vignoble s'étend de Brignoles jusqu'aux contreforts de la Sainte-Baume.

Les **Coteaux d'Aix-en-Provence** sont une appellation des Bouches-du-Rhône. Cette appellation n'est présente que dans le nord-ouest varois.

Les surfaces consacrées au raisin de table ont quasiment disparu alors qu'elles s'étendaient sur 1 100 hectares en 1970. Les producteurs varois ont pâti des concurrences italienne et espagnole et ont abandonné cette production soit par replantation en cépages à cuve soit en faisant vinifier ces raisins.

Le **prix d'un hectare de terre viticole**, libre à la vente dans les conditions normales d'offre et de demande, est en moyenne de 34 100 euros pour « 2007 ». La fourchette est comprise entre 17 300 euros (Coteaux Varois) et 76 700 euros (Bandol). En quinze ans, le prix d'un hectare de terres viticoles d'appellation a augmenté de 10 % en termes réels (hors inflation). L'appellation Bandol a crû de 20 % sur la même période. Les écarts de prix entre les parcelles viticoles s'expliquent par de nombreux critères dont le prestige de l'appellation, le plus ou moins grand éloignement d'une ville ou de la mer, la présence d'un bâtiment ou d'un parc, un effet « coup de cœur », la spéculation...

Une **forte demande de terres agricoles** se révèle pour la mise en place de pépinières, de centres équestres et pour l'acquisition de vignes ayant des cépages adaptés aux attentes du marché. L'état de la vigne et son rendement font aussi partie des critères influençant son prix. Les AOC Côtes de Provence n'ont pas connu la crise de mévente observée ailleurs ces dernières années.

Principales productions de vins

	production			
	"2007"			"2007"/"1990"
	hecto-litres	rang national	part du département*	% annuel
Vins d'appellation (AOC)	969 207	6	4,2	1,1
Vins de consommation courante	398 155	10	1,6	-5,7

vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008 Source : Agreste - SAA

vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991

*en % de la production nationale

Valeur vénale moyenne des vignes

unité : milliers d'euros	"1992"	"2000"	"2007"
Vins d'appellation (AOC)	24,2	25,3	34,1
Bandol ou Vin de Bandol	49,0	54,9	76,7
Coteaux d'Aix-en-Provence	19,3	15,1	24,0
Coteaux Varois	11,1	13,6	17,3
Côte de Provence	24,5	25,0	33,5
dont AOC Côtes et Coteaux de Provence	22,9	22,9	30,2
dont AOC Côtes et Littoral de Provence	29,0	31,2	43,0
Vins de consommation courante	9,9	12,6	14,3

vague "1992" : moyenne des années 1991, 1992 et 1993

vague "2000" : moyenne des années 1999, 2000 et 2001

vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008

Sources : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr (nouvelles séries)

LES FLEURS, SECONDE DOMINANTE ÉCONOMIQUE

L'**horticulture** est le second pilier économique de l'agriculture varoise. En « 2007 », cette filière forte de 590 exploitations, génère 38 % de la richesse agricole varoise après la viticulture (47 %). Les deux-tiers des recettes sont assurées par la production de fleurs et de plantes en pots ou plants à massifs. Le tiers restant est représenté par la culture de pépinières .

Avec 770 hectares de surfaces, le Var est le premier département français pour les surfaces en **fleurs et feuillages coupés** (32,4 % de la superficie nationale) devant les Alpes-Maritimes (14,2 %), la Loire-Atlantique (9,3 %), les Pyrénées-Orientales, la Seine-et-Marne et le Finistère (3,8 %).

Le Var occupe aussi la première place nationale pour les surfaces horticoles sous serres chauffées. Localisé essentiellement sur la bande littorale très peuplée (Ollioules, Hyères, Carqueiranne, La Crau), ce secteur est surtout le fait d'exploitations familiales de petite surface avec un taux élevé

d'emplois par exploitation. Le foncier est un enjeu de plus en plus prégnant face à l'urbanisation et le développement des activités liées au tourisme.

Comme d'autres secteurs agricoles, la filière des fleurs coupées est **concurrencée** par des pays à faibles coûts de main-d'œuvre ou qui bénéficient d'un climat naturel favorable. C'est le cas de certains pays d'Afrique (Kenya, Afrique du Sud, Ethiopie, Zimbabwe...), d'Amérique latine (Colombie, Equateur) et d'Israël. Les Pays-Bas restent la plaque tournante du commerce floral mondial en faisant transiter les végétaux importés et en participant à leur diffusion en Europe.

Le **nombre des exploitations horticoles** est en baisse depuis une vingtaine d'années. De façon plus amortie, les surfaces et les productions suivent cette tendance.

La filière s'appuie sur un accompagnement en recherche appliquée, formation et conseil : le SCRADH est une station

d'expérimentation horticole développant notamment la lutte biologique et des techniques culturales visant à économiser l'énergie telle la gestion du climat par ordinateur et la récupération du CO2 des chaudières. Le groupement de producteurs PHILAFLORE assure le transfert de technologie et HYÈRES HORTIPOLE fédère les démarches collectives. Le Syndicat Horticole du Var impulse des solutions alternatives aux énergies fossiles et des économies d'énergie.

La commercialisation et la distribution sont assurées en grande partie par le **Marché aux Fleurs d'Hyères**, première plate-forme de ventes de fleurs coupées de France. Elle écoule 60 % des fleurs coupées produites dans le Var.

Les productions de fleurs « traditionnelles » sont en recul :

- La **rose** reste la fleur la plus produite du Var malgré des volumes en baisse depuis de nombreuses années. La rose est cultivée sous serre selon deux modes de production : en continu toute l'année ou à la coupe afin de cibler les fêtes comme la Saint-Valentin, la fête des mères ou les fêtes de fin d'année.

- Les **anémones** et les **renoncules** ont été longtemps cultivées en plein air au printemps. Produites maintenant d'octobre à avril sous abri, ces fleurs ont besoin d'un bon ensoleillement hivernal pour fleurir.

- La **tulipe tirée de Carqueiranne** est relativement délaissée au profit de tulipes plus adaptées au marché et moins chères à produire. Cette fleur reste l'emblème de la floriculture varoise en raison d'un processus de production unique au monde.

La demande progresse néanmoins pour certaines fleurs :

- Le Var est le premier département producteur du **mini-gerbera** (germini) et du **gerbera**. Cultivé hors-sol, le gerbera exige un seuil de température élevé. Les conditions climatiques locales permettent une production hivernale importante aux coloris vifs, point fort du gerbera varois. Le mini-gerbera se distingue du gerbera par une productivité accrue.

- L'**alstroemeria** est présent sur le marché toute l'année. Cette fleur a un coût d'investissement élevé en raison du prix de plantation et de l'exigence d'une température de sol rafraîchie en été.

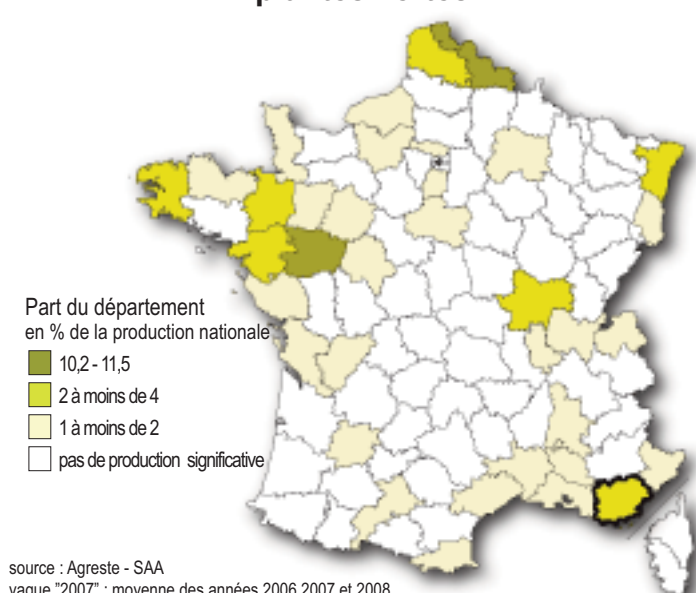
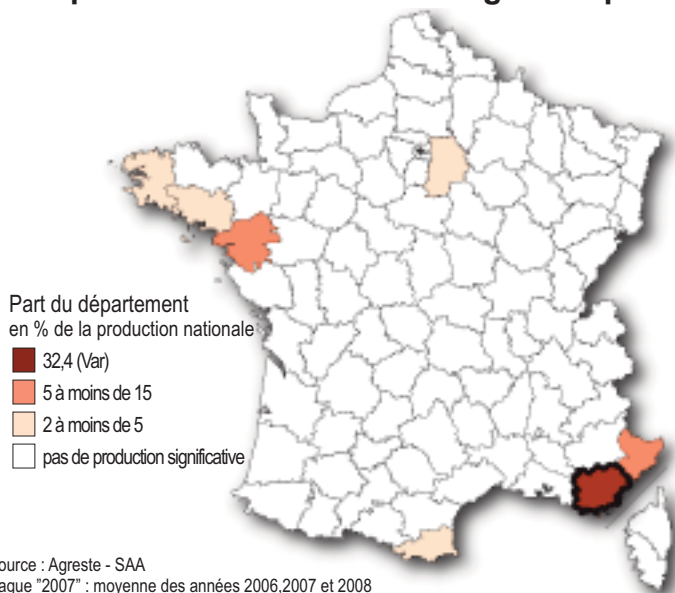
- La production de **pivoines** a fortement augmenté ces dix dernières années. Les pivoines varoises sont les premières à arriver sur le marché européen, un mois avant celles d'Ile-de-France et des Pays-Bas et après les pivoines de l'hémisphère sud et d'Israël. La période de vente est très courte, de mi-mars à fin mai pour l'essentiel. Résistante et rustique, cette fleur nécessite peu de traitements phytosanitaires.

- Enfin, l'**anthurium** produit toute l'année en hors-sol connaît aussi un important développement.

La demande de feuillages comme l'**eucalyptus** et le **mimosa**, suit les ventes des compositions florales. Le mimosa est fortement implanté dans le massif du Tanneron. Depuis 2000, la marque **Hortisud**, maintenant présente sur douze variétés de fleurs, garantit le respect d'un cahier des charges qualitatif ainsi que la standardisation en cohérence avec les normes européennes sur la longueur de la tige ou l'état sanitaire de la plante.

Superficies en fleurs et feuillages coupés

Superficies en plantes en pots fleuries et plantes vertes



Superficies en horticulture ornementale

Superficie maximum occupée (ha)	"2007"			"2007"/"1990"
	hectares	rang national	part du département en % de la production nationale	% annuel
Fleurs et feuillages coupés	770	1	32,4	-0,2
Plantes en pots fleuries et plantes vertes	50	3	2,8	//
Plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	40	4	2,8	//

vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008

vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991

// : sans objet ou non disponible

Source : Agreste - SAA

MARAÎCHAGE ET ARBORICULTURE REPRÉSENTENT PLUS DE 10 % DE LA RICHESSE AGRICOLE

A côté des deux poids lourds de l'économie agricole varoise, les productions maraîchères (6,2 % des recettes agricoles en « 2007 ») et arboricoles (4,8 %) bien qu'en régression, restent toutefois notables en termes économiques.

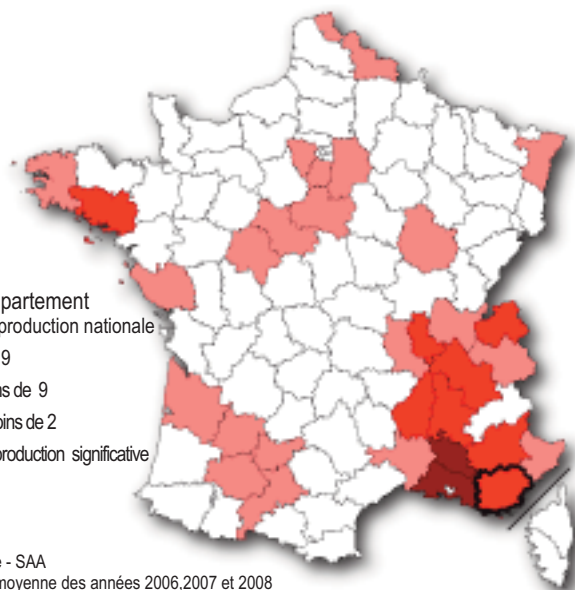
Le Var détient la cinquième place pour les volumes de **courges** après les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme.

Principales productions de légumes

légume	"2007"			"2007" /"1990"
	ton- nages	rang national	part du département*	% annuel
Courge	3 568	5	7,0	11,5
Aubergine	473	8	1,2	-1,0

vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008 Source : Agreste - SAA
vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991
*en % de la production nationale

Production de courges



La forte demande des consommateurs en **huile d'olive** de qualité et les nombreux particuliers qui récoltent leur propre production contribuent à maintenir l'oléiculture. Le Var est le troisième département français pour la culture des oliviers, cultivés dans leur quasi-totalité pour la fabrication d'huile (13,7 % de la production française). Il est devancé par les Bouches-du-Rhône (28,7 %) et le Gard (13,8 %). Depuis 2006, l'huile d'olive a obtenu l'appellation "AOC huile de Provence".

La **châtaigne** est aussi une ressource locale (4 % de la production nationale). Elle place le Var à la quatrième position mais loin derrière l'Ardèche (42,5 % de la production nationale), la Dordogne (11,9 %) et la Haute-Corse (7,8 %).

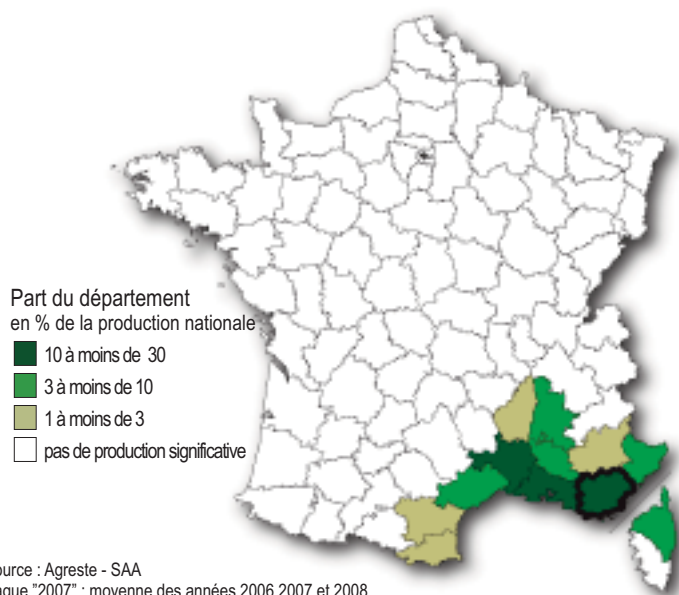
Avec les deux-tiers de la production hexagonale en « 2007 », la **figue** place le Var en première position, bien loin devant les Bouches-du-Rhône (8,8 %), le Vaucluse (4,8 %), les Pyrénées-Orientales (4,2 %) et les Alpes-Maritimes (3,9 %). La figue de Solliès, "la violette", bénéficie depuis 2006 d'une appellation AOC.

Principales productions de fruits

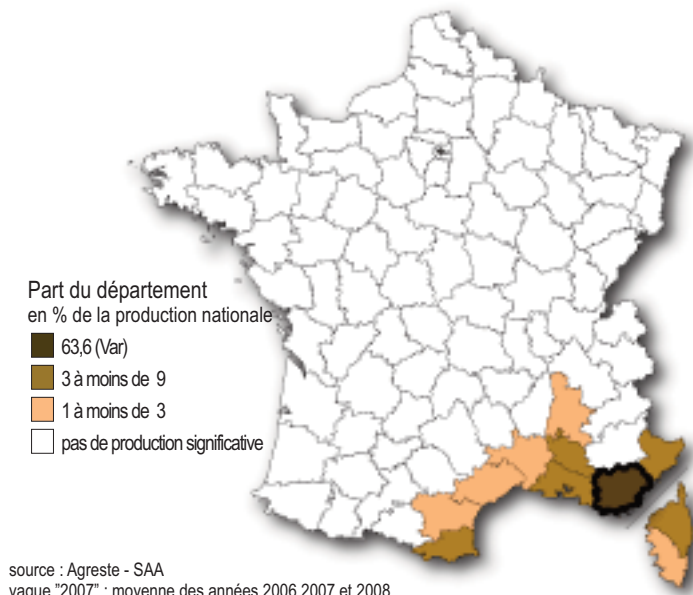
Fruit	"2007"			"2007"/"1990"
	tonnages	rang national	Part du département*	% annuel
Figue	1 799	1	63,6	//
Olive à huile	2 740	3	13,7	8,1
Châtaigne	352	4	4,0	//

vague "2007" : moyenne des années 2006, 2007 et 2008 source: Agreste - SAA
vague "1990" : moyenne des années 1989, 1990 et 1991
*en % de la production nationale // : sans objet ou non disponible

Production d'olives à huile



Production de figues



Les grandes cultures notamment le **blé dur** et l'**élevage** orienté **ovin** occupent 44 % de la SAU mais ne contribuent qu'à 1 % chacun de la richesse agricole du département. Le pastoralisme joue un rôle dans la préservation et l'entretien des espaces, y compris de certaines coupures DFCI (défense des forêts contre l'incendie).

Le Var est le premier département de France pour la production de **miel** notamment le **miel de lavande** car il bénéficie d'une météo adaptée. Depuis quelques années, les apiculteurs déplorent une mortalité inexplicable des abeilles

plus forte qu'avant. Les facteurs explicatifs sont multiples et très difficiles à mesurer : maladie, pénurie de pollen suite à sept années de sécheresse marquée, pesticides...

La professionnalisation des apiculteurs s'accompagne d'un centre de formation ouvert au lycée agricole d'Hyères et de la mise en place d'une IGP (Indication géographique protégée) qui assure la traçabilité d'un pot de miel. En Provence, les apiculteurs pratiquent depuis fort longtemps la transhumance des abeilles qui consiste à déplacer les ruches en suivant les floraisons.

LA DIVERSIFICATION : UN REVENU D'APPOINT

Afin de se prémunir des aléas des revenus de l'agriculture et saisir les opportunités résultant des nouvelles demandes sociales ou alimentaires, certains exploitants choisissent la voie des activités **para-agricoles** et de la **diversification**. En 2007, un agriculteur varois sur cinq propose la vente directe aux consommateurs. Ainsi, des maraîchers développent de nouvelles formes de **ventes directes** : marchés de producteurs, paniers AMAP basés sur le partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme. La valorisation des produits s'effectue aussi par la route des vignobles et des terroirs, les maisons du terroir, le réseau de points de vente collectifs ou plus simplement la vente au bord des routes auprès des touristes de passage. Un agriculteur

sur dix **transforme à la ferme** une partie de sa production. En croissance depuis 2000, des activités touristiques sont proposées par un exploitant agricole sur vingt. Ce développement est lié à l'engouement pour le tourisme vert autour des lacs et des rivières comme le Verdon et ses gorges, l'Argens, l'Issole et le Gapeau, dans les Haut et Centre-Var, et sur ses massifs verdoyants tels que les Maures et l'Esterel. La forme la plus répandue est l'hébergement (camping à la ferme, gîte, chambre d'hôte,...). Le service de restauration comme la table d'hôte ou la ferme-auberge est plus rare. Par ailleurs, différents phénomènes de mode poussent certains exploitants à se tourner vers des cultures peu répandues comme la **spiruline**.

Unités de travail annuel* dans les exploitations par orientation

activité dominante	2007	2007/2000 % annuel
Viticulture	4 595	1,0
Maraîchage, horticulture	2 128	-4,6
Arboriculture**	601	-1,8
Autres***	498	-9,5
Ovins, caprins	277	-7,1
Grandes cultures	220	-4,0
Ensemble des actifs	8 319	-2,2

* UTA (unité de travail annuel) : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein

*** élevage, polyculture...

** essentiellement des oliviers

Source : Agreste - Enquête structure 2007 et recensement agricole 2000

Nombre d'exploitations et surface agricole (SAU) par orientation

activité dominante	Exploitations		SAU (ha)	
	2007	2007/2000 % annuel	2007	2007/2000 % annuel
Viticulture	2 930	-4,5	35 234	-0,2
Maraîchage, horticulture	764	-4,6	1 872	-2,1
Arboriculture**	703	-8,2	2 198	-6,2
Autres***	486	-4,8	6 662	-5,0
Ovins, caprins	163	-7,6	19 395	0,0
Grandes cultures	186	-2,4	8 507	0,2
Ensemble	5 232	-5,2	73 868	-1,1

** essentiellement des oliviers

*** élevage, polyculture...

Source : Agreste - Enquête structure 2007 et recensement agricole 2000

Définitions

AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne : partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme.

Exploitation agricole (au sens de la statistique agricole) : unité de production répondant aux conditions suivantes :

1° Elle produit des produits agricoles ;

2° Elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée, soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises....);

3° Elle est soumise à une gestion courante unique.

SAU : superficie agricole utilisée du département. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) y compris la STH hors exploitations et les cultures permanentes.

Les terres de vignes d'appellation sont les superficies plantées en vigne, en production ou non encore en production, produisant ou susceptibles de produire des vins à appellation d'origine contrôlée.

Unité de Travail Annuel (UTA) : une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, occasionnels, salariés des ETA et CUMA).

Vins d'appellation ou "VQPRD" : vins de qualité produits dans des régions déterminées. Cette notion communautaire correspond pour la France à l'ensemble des vins AOC (appellation d'origine contrôlée) et des vins délimités de qualité supérieure (VDQS) - non représentés en Provence-Alpes-côte d'Azur.

Vins de consommation courante : vins de pays + vins de table.

LE VAR



L'AGRICULTURE OCCUPE 17 % DE L'ESPACE DÉPARTEMENTAL

Le Var est baigné par la mer Méditerranée au sud et encadré par des massifs montagneux. Le nord-est du département est la prolongation du plateau calcaire de Canjuers. A l'ouest, il est bordé par le massif de la Sainte-Victoire et le mont Aurélien. Au nord, le Verdon marque la frontière naturelle avec les Alpes-de-Haute-Provence. Au nord-ouest, les reliefs notamment la montagne d'Artigues séparent le département de la vallée de la Durance. Au nord-est, le mont de Lachens (1 715 m) est le point culminant du département. Plus au sud, se dresse le massif de la Sainte-Baume. Enfin, entre Hyères et Fréjus, s'étend le massif des Maures. Véritable barrière naturelle séparant le littoral varois et l'arrière-pays, il est prolongé à l'est par le massif de l'Estérel. L'Argens est le principal fleuve qui traverse le département d'ouest en est. L'agriculture occupe encore 17 % de l'espace départemental.

Plus de la moitié du territoire est couvert de bois et forêts, ce qui place le Var parmi les sept départements français les plus boisés. Les sols boisés se sont accrus depuis 1990, principalement par colonisation naturelle des terres sans usage agricole.

Le Var s'étend sur 603 250 ha et sa **population** de 985 100 habitants au dernier recensement de 2006 connaît une forte augmentation de 1,5 % par an depuis 1975. Le solde migratoire est le principal moteur de cette croissance.

Le territoire rural du Var est à la fois le support d'activité de productions agricoles et l'enjeu de demandes non agricoles liées au logement, aux loisirs, à l'environnement et à la conservation du patrimoine. En fait, plusieurs grands marchés se concurrencent : celui du loisir car de plus en plus de non exploitants achètent des terres, celui de la préservation de grands espaces naturels et celui des activités agricoles elles-mêmes. Les pouvoirs publics ont toutefois mis en place des instruments d'action pour lutter contre la spéculation et maintenir l'agriculture : droits de préemption sur les terres à vocation agricole dont disposent les SAFER, outils d'interventions des collectivités territoriales et administrations déconcentrées de l'Etat (Plan local d'urbanisme ...). Toutefois, malgré les aides, il n'est pas facile pour les jeunes agriculteurs de s'installer, compte tenu du **foncier** et de la difficulté d'obtenir des **fermages**.

◆ ◆

◆ ◆

Cette publication fait partie d'une série de portraits agricoles départementaux et régional.
Elle sera mise en ligne sur le site **Agreste** des statistique agricoles :
www.agreste.agriculture.gouv.fr > rubrique "en région" > Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Economique - (SRISE)
Château de Marveyre
161, rue du Commandant-Rolland
13272 MARSEILLE Cedex 08
Tél : 04 91 16 79 69 - Fax : 04 91 77 57 39

prix de vente : 2, 50 euros

Directeur régional : Jean-Marie SEILLAN
Directeur de la publication : Brigitte BACCAÏNI
Rédacteur : Didier POULOS
Composition : Nadine NIETO
Dépôt légal : septembre 2009
ISBN : 978-2-11-097602-4